

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2010

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 2854)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 86

présenté par
M. Bur, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales,
pour les recettes et l'équilibre général

ARTICLE 2
(Annexe A)

À la dernière phrase de l'alinéa 7 de cette annexe, substituer au mot :

« réserve »,

le mot :

« réserves ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.